

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au Conseil Municipal	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
-----------------------------------	-------------	---

Séance du 6 août 2024

-----15-----15-----9-----

L'an deux mille vingt quatre-----

et le 6 août -----

Date de
convocation

31/07/2024

Date
d'affichage
31/07/2024

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Présents : M. BEZERRA Gérard, Mme FIN Thérèse, M. CHARLES Eric, Mme
DESPAX Nelly, M. LARRODE Eric, Mme CARRERE Amandine, M. BETUING
Serge, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane, M. CABANNES Pierre

Excusés : Mme BOUZIGON Muriel, M. CASTAY Jean-Marc, Mme CUZACQ
Geneviève, M. LABEYRIE Nicolas, M. LANSMANT Sébastien, Mme PLOQUIN
Cécile,

Secrétaire de séance : Mme DESPAX Nelly

Objet de la Délibération

Avenant convention BINDOC

Par délibération en date du 11 décembre 2023, le conseil d'administration du CDG32 a décidé d'intégrer dans les prestations proposées par le BInDoc l'assistance administrative dans le cadre de du référent déontologue de l'élu local pour l'ensemble des démarches de la saisine jusqu'à la délivrance de l'avis du référent déontologue.

La cotisation annuelle due par la collectivité reste inchangée. Pour rappel, le montant de cotisation est fixé par référence au barème inscrit dans la tarification des services facultatifs du CDG32 en vigueur.

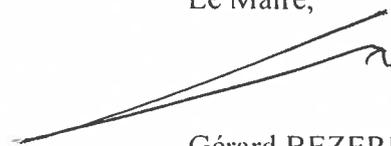
Il est demandé aux adhérents du service BInDoc de signer l'avenant à la convention d'adhésion du service afin d'intégrer cette nouvelle prestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au BInDoc intégrant la nouvelle prestation d'assistance administrative dans le cadre du référent déontologue de l' élu local.

Fait à MONTREAL le 6 août 2024.

Le Maire,



Gérard BEZERRA.



